

## **6<sup>ème</sup> dialogue de haut niveau sur le financement du développement**

### **Réunion plénière**

#### **Intervention de M. François GAVE, Conseiller, Coordonnateur du pôle Développement / Développement durable – Mission permanente de la France.**

Monsieur le Président,

La France souscrit à la déclaration de l'Union européenne.

Au lendemain de l'ouverture de la 68<sup>ème</sup> assemblée générale, dont les travaux se concentreront sur la revue des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et l'agenda après 2015, ce 6<sup>ème</sup> dialogue de haut niveau sur le financement du développement revêt une importance particulière.

Pour éradiquer la pauvreté et assurer un développement durable, la communauté internationale doit définir **une stratégie de mise en œuvre ambitieuse, qui adapte le consensus de Monterrey et Doha au renouvellement du paradigme du développement**

Pour la France, cette évolution se décline à travers cinq axes principaux.

**1.** La France reste attachée au maintien de **l'aide publique des donateurs traditionnels**, qui doit jouer un rôle central, en catalysant la mobilisation des ressources financières, en priorité au bénéfice des pays les moins avancés.

Toutefois, depuis 2002, le monde a changé, de nouveaux acteurs se sont imposés dans l'économie mondiale, de nouveaux flux financiers sont apparus dans les échanges internationaux et certains défis ont pris une importance croissante (lutte contre le changement climatique, protection de la biodiversité).

Notre stratégie de financement du développement doit s'adapter à ces changements, en s'appuyant sur un **partenariat global** rassemblant tous les acteurs du développement, qu'ils soient publics, privés, locaux ou internationaux.

La France promeut ainsi un **élargissement du cercle des donateurs**, qui peut se traduire notamment par des projets de coopération Sud-Sud et un partage croissant des connaissances entre pays de niveaux de développement divers.

**2.** La France place également au centre du financement du développement **la mobilisation des ressources nationales des pays en développement**, au service d'un développement endogène et dans le respect de l'appropriation nationale.

Une telle appropriation passe par **le renforcement des capacités fiscales nationales et la lutte contre les flux financiers illicites**, qui entravent considérablement le développement de nombreux pays. La **transparence** et **l'efficacité des systèmes fiscaux nationaux** sont à cet égard déterminants.

Cette **universalisation** de l'engagement doit aller de pair avec une **différenciation**, afin que chacun contribue de manière équitable et en accord avec ses propres moyens.

**3.** La mobilisation du **secteur privé** est également indispensable.

La construction d'un monde durable passe par l'intégration des acteurs privés dans la mise en œuvre des objectifs de développement. D'une part, parce que les financements privés constituent la majorité des flux financiers mondiaux et que les financements publics ne suffiront pas. D'autre part, parce que les partenariats publics-privés permettent la mise en commun de fonds et d'expertises complémentaires.

**4. Les financements innovants** permettent de mobiliser des ressources complémentaires à l'APD.

Les ressources procurées par les financements innovants sont également utilisées de manière plus efficace, car les programmes répondent à des demandes locales et sont gérés dans le cadre de partenariats qui impliquent le secteur public, les ONG, les organisations internationales et le secteur privé.

La France appelle la communauté internationale à poursuivre ses efforts pour un changement d'échelle des initiatives existantes dans le domaine des financements innovants. Rien, en la matière n'est imposé : il appartient à chaque Etat de choisir souverainement au sein du menu d'options les mécanismes qui lui conviennent.

**5. L'urgente nécessité d'éradiquer durablement la pauvreté** implique également un niveau d'**efficacité**, d'**efficience** et de **redevabilité** toujours plus élevé dans les politiques de financement du développement.

Le large éventail de moyens que nous mettrons au service du développement durable doit donc être utilisé de façon cohérente et coordonnée. Guidée par les principes du **partenariat mondial de Busan** pour une coopération au développement efficace, la France renouvelle son engagement en faveur d'une aide moins fragmentée, plus transparente et axée sur les résultats.

Monsieur le Président,

Alors que la session qui s'ouvre s'annonce déterminante pour la réflexion sur le financement du développement, la France promouvra son approche dans les différentes enceintes pertinentes.

**1.** Elle veillera, en particulier, à mettre en avant cette vision globale, renouvelée et intégrée du financement du développement au sein du **comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable**, qui rendra un rapport à l'Assemblée générale en septembre 2014.

**2.** Elle considère également qu'**une nouvelle conférence de suivi de la conférence de Monterrey** constitue l'enceinte pertinente pour définir, notamment sur la base du rapport du comité d'experts, le nouveau pacte financier qui devra être scellé pour mettre en œuvre le nouvel agenda du développement. Elle participera activement aux délibérations de l'Assemblée générale sur cette question, dans les semaines à venir.

Monsieur le Président,

Financer le développement durable est une responsabilité commune à tous. La France se réjouit que la communauté internationale s'accorde sur la nécessité d'un **agenda unique**, qui associe étroitement éradication de la pauvreté et développement durable. Cette convergence est également nécessaire dans les moyens de mise en œuvre. Y parvenir est notre devoir mais c'est aussi notre intérêt : il en va de la sécurité et de la stabilité de nos modèles de développement.

Je vous remercie./.